



CHARTRE AGRICOLE ET FORESTIERE DU PAYS VOIRONNAIS

Signature avec les partenaires forestiers

Jeudi 8 décembre 2005

DOSSIER DE PRESSE

. Communiqué	Page 2
. Présentation du volet forestier de la Charte agricole et forestière du Pays Voironnais	Page 4
. Bilan 2005	Page 7
. Discours de Monsieur Gérard Simonet, Président	Page 11
. Discours de Monsieur Louis Monin-Picard, Vice-Président en charge de l'Agriculture et de la forêt	Page 14

COMMUNIQUE

Agriculture et forêt au service de l'équilibre du Pays Voironnais : un terroir d'aujourd'hui, une terre à partager

Ce jeudi 8 décembre 2005 à 18 heures 30 à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Gérard Simonet, Président de la Communauté du Pays Voironnais signera avec les partenaires de la filière bois et forêt – Office National des Forêts, Syndicat des Forestiers Privés, Union Départementale des Groupements Forestiers de l'Isère, Association des producteurs et utilisateurs de Bois - le volet forestier de la charte agricole et forestière du Pays Voironnais.

Fruit de plus d'une année de travail, un diagnostic partagé a été établi et les orientations de la filière forêt ont été précisées afin de compléter les quatre défis de la Charte Agricole et Forestière signée en 2001 :

- **Premier défi : développer une agriculture et une filière bois viables en jouant la carte de la qualité des produits**
- **Deuxième défi : protéger et mettre en valeur un espace agricole et forestier et naturel de qualité**
- **Troisième défi : concilier le développement agricole et forestier, la protection du milieu naturel et la qualité du paysage**
- **Quatrième défi : Favoriser les rencontres entre les agriculteurs, les acteurs de la filière bois et les autres habitants du Pays Voironnais.**

Souvent ignorée ou méconnue, la forêt représente pourtant 31 % du territoire de l'agglomération et 7 000 propriétaires.

Complémentaire des démarches départementales et de la politique de l'Y Grenoblois menée dans le cadre de l'ADAYG, le volet forestier de la charte du Pays Voironnais s'attache à :

- **Contribuer à la fonction d'accueil et de loisirs de la forêt,**
- **Accroître sa fonction de prévention contre les risques naturels,**
- **Sauvegarder sa fonction patrimoniale,**
- **Développer sa fonction de production, de valorisation et de transformation des bois,**
- **Prendre en compte sa fonction paysagère.**

Ce volet vient donc compléter avantageusement une politique fondamentale du Pays Voironnais qui vise depuis l'origine à soutenir et à développer les activités économiques qui mettent en valeur les espaces non bâtis : l'agriculture, la sylviculture et la filière bois, le tourisme vert...

Le Pays Voironnais est en effet une des premières communautés d'agglomération françaises à soutenir cette activité économique importante mais aussi organiser un cadre de vie et un paysage conformes aux souhaits des habitants, respectueux du milieu naturel et du patrimoine local.

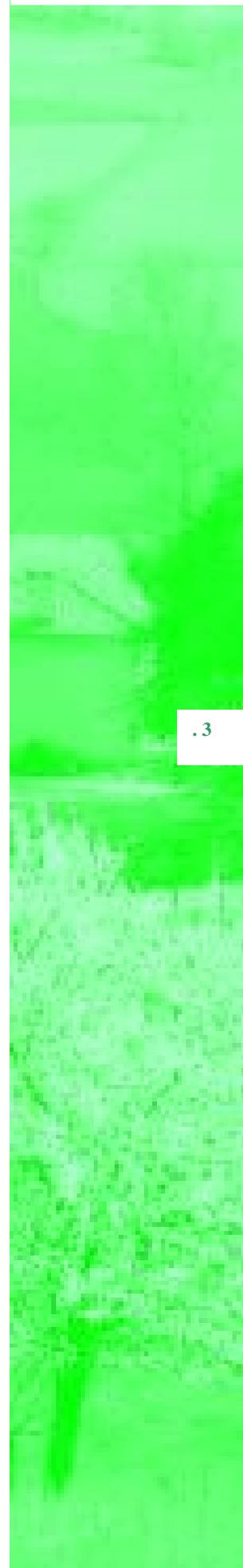
Passant des paroles aux actes, la Communauté du Pays Voironnais, aidée par la Région et le Département, finance des actions précises en faveur de l'agriculture, de la forêt, de la gestion de l'espace, des marchés de détail et de l'agrotourisme dans différents cadres :

- le fonds intercommunal de développement de l'agriculture et de la forêt, le projet local de gestion de l'espace par l'agriculture, le volet agricole et forestier du contrat de d'agglomération Rhône-Alpes, des programmes européens, des actions mutualisées avec d'autres intercommunalités et les chambres consulaires dans le cadre du programme annuel de l'Y Grenoblois...

Le Pays Voironnais cherche ainsi à favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets individuels et collectifs qui développent l'économie locale, assurent la qualité du site et façonnent l'identité du Pays.

C'est l'affaire de tous, un enjeu citoyen qui intéresse la vie quotidienne de tous les Voironnais.

Contact presse : Agnès Kermorgant 04 76 93 17 55
email : agnes.kermorgant@paysvoironnais.com



LE VOLET FORESTIER DE LA CHARTE AGRICOLE ET FORESTIERE DU PAYS VOIRONNAIS

Les enjeux de la forêt du Pays Voironnais

La forêt du Pays Voironnais – 11 700 hectares - représente 31 % de la surface totale de ce territoire. Elle est constituée à 87 % de forêts privées, 7000 propriétaires, souvent de parcelles boisées de faible surface, et 13 % de forêts publiques. La diversité forestière est très forte entre la forêt de plaine, la forêt collinéenne et les contreforts accidentés de Chartreuse.

Cette forêt est confrontée à un certain nombre de problèmes dont le principal est que ses coûts d'entretien et de gestion ne sont plus couverts par la vente des bois ce qui a pour conséquence un manque d'entretien de ces forêts et à terme leur deshérence. C'est vrai en particulier pour tous les peuplements privés feuillus de plaine et de colline dont la valorisation économique était jusqu'à présent très difficile. La futaie résineuse de production de Chartreuse permet, elle, à ses propriétaires publics ou privés d'avoir encore un certain revenu.

En même temps, cette forêt présente des *fonctions importantes en terme d'accueil du public, de prévention contre les risques naturels, de biodiversité. C'est aussi une énergie renouvelable.*

A terme, à condition qu'elle en ait les moyens, cette forêt représente un gisement en terme d'emplois pour sa valorisation, cette valorisation n'étant pas seulement économique.

L'élaboration du volet forestier

A partir de fin 2003, le Pays Voironnais, et son assistant à maître d'ouvrage l'ADAYG, a travaillé en avec l'ONF, l'UGDFI, l'APUB le SFP38, le CRPF/PNR de Chartreuse, CREABOIS, afin de définir quelle démarche visant à définir quel programme mettre en place en faveur de la forêt et de la filière bois sur son territoire. Cette démarche s'est traduite par l'envoi d'un questionnaire forestier à toutes les communes et aux acteurs de la forêt puis à la mise en place d'un groupe de travail pour travailler sur le contenu d'un programme sur la base de ces questionnaires. Ce programme constituant le volet forestier de la Charte agricole et forestière, se décline en actions.

Ces acteurs de la forêt ont donc précisé ce qui avait été inscrit dans la charte initiale et s'engagent en devenant signataires.

Les priorités du volet forestier dans les défis de la charte initiale

1^{er} défi - Développer une agriculture et une filière bois viables en jouant la carte de la qualité des produits

Développer une sylviculture adaptée et la filière bois par les actions suivantes :

- Ø Etablir un diagnostic de la filière bois du Pays Voironnais
- Ø Développer une filière bois énergie locale
- Ø Améliorer la desserte forestière
- Ø Aider la gestion et l'expérimentation forestières en favorisant le regroupement des propriétaires

2^{ème} défi - Protéger et mettre en valeur un espace agricole et forestier de qualité

Contribuer à la fonction d'accueil et de loisirs de la forêt par les actions suivantes :

- Ø Répertorier commune par commune les sites en forêt publique et en forêt privée (en relation avec les espaces agricoles et naturels) qui accueillent ou pourraient accueillir le public, rencontrer les propriétaires et connaître leurs intentions, puis étudier et discuter les conditions d'ouverture et d'aménagement de ces sites au grand public si leurs propriétaires sont intéressés.
- Ø Faire un état du réseau de cheminement utilisable par le public
- Ø Faire une étude sur les différents statuts juridiques des dessertes et leurs modalités d'entretien notamment après une exploitation forestière

Accroître sa fonction de prévention contre les risques naturels par les actions suivantes :

- Ø Identifier la vulnérabilité des forêts du Pays Voironnais (en prenant en compte les PLU et les PPR existants), en localisant les zones à risques et proposant des modalités de gestion, en favorisant la création d'associations de gestion, et les moyens à mettre en œuvre pour leur réalisation
- Ø Elaborer des plans de gestion des captages d'eau et des boisements de berge

3^{ème} défi - Concilier le développement agricole, la protection du milieu naturel et le paysage

Sauvegarder sa fonction patrimoniale par les actions suivantes :

- Ø Recenser les arbres forestiers ou espaces forestiers remarquables
- Ø Réaliser une étude sur les pratiques et les savoir faire locaux
- Ø Mettre en place des modalités de conventionnement des arbres ou espaces forestiers remarquables dans le cadre d'une valorisation ultérieure sur le plan environnemental ou social

Prendre en compte sa fonction paysagère :

- Ø Réaliser une enquête sur la façon dont les habitants du Pays Voironnais perçoivent leurs forêts
- Ø Réaliser une étude sur les grands enjeux paysagers de la forêt du Pays Voironnais et des préconisations locales (techniques de sylviculture appropriées...) destinées aux gestionnaires et aux propriétaires forestiers
- Ø Définir les modalités d'appui du Pays Voironnais au développement de cette fonction paysagère

Les signataires

Il s'agit des acteurs en amont de la forêt :

- Ø L'Office national des forêts ONF
- Ø L'Union des groupements pour le développement forestier UGDFI
- Ø L'Association pour la promotion et l'utilisation du bois APUB (Vérifier s'il signe)
- Ø Le Syndicat des forestiers privés de l'Isère SFP – 38

Leurs principaux engagements, lesquels recoupent les 3 défis cités précédemment :

L'Office national des forêts - ONF -

- Ø Intégrer les orientations de la charte dans sa politique de gestion durable des forêts publiques et des milieux naturels sensibles
- Ø Contribuer à la réussite du programme d'actions en présentant des projets concrets
- Ø Participer aux réflexions sur la mise en valeur et la protection du patrimoine forestier, sur le maintien des emplois liés à l'activité forestière

L'Union des groupements pour le développement forestier en Isère – UGDFI –

- Ø Etre un réseau d'information sur les bonnes pratiques sylvicoles auprès des agriculteurs et des acteurs de la filière bois
- Ø Contribuer à la mise en œuvre des projets innovants pour le développement forestier et favorisant les emplois locaux de la filière bois
- Ø Etre un relais de communication avec les habitants et les usagers sur le rôle sociétal des forêts du Pays Voironnais

Le Syndicat des forestiers privés de l'Isère SFP 38

- Ø Participer au comité de suivi de la charte
- Ø Inciter les propriétaires forestiers du Pays Voironnais à le mettre en œuvre dans leurs propriétés
- Ø Favoriser la promotion du bois dans les constructions publiques et privées
- Ø Encourager toutes initiatives concernant le bois énergie

L'Association des Producteurs et Utilisateurs de Bois – APUB -

- Ø Soutenir les réseaux d'information auprès des agriculteurs, des acteurs de la filière bois et des usagers ;
- Ø Assurer la communication auprès habitants et des acteurs concernés ;
- Ø Développer et favoriser les emplois de la filière bois sur le territoire en aidant à la réalisation de projets novateurs.

Les signataires du volet forestier de la charte agricole et forestière du Pays Voironnais s'engagent à les mettre en œuvre pour permettre à la forêt d'avoir toute sa place dans l'aménagement et le développement local. D'ailleurs un programme plus complet précise la démarche mise en œuvre depuis l'analyse des questionnaires jusqu'à la définition des actions.



LE BILAN

Afin de concrétiser les orientations de sa charte agricole et forestière, le Pays Voironnais dispose de différents outils :

- Ø le Fonds intercommunal de Développement Agricole (FIDA) et sa déclinaison pour la forêt (FIDAF), pour 2005 son budget s'élevait à 97 600 euros.
- Ø Le Projet Local de Gestion de l'Espace, piloté par la commission agriculture et forêt et la commission environnement : une première phase de diagnostic à débouché sur un programme d'actions mis en œuvre en 2005.
- Ø Le Contrat d'Agglomération du Pays Voironnais, piloté par la commission aménagement, programme d'action quinquennal (2004-2009) il propose une douzaine d'actions en faveur des acteurs agricoles et forestiers locaux.
- Ø Membre de l'ADAYG i participe aux actions mutualisées au niveau de l'Y grenoblois.

Dans ce cadre, la Commission Agriculture du Pays Voironnais, pilote les actions en faveur de l'agriculture et de la forêt. Elle est assistée dans cette tâche par l'Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG), à qui le Pays Voironnais a confié la mise en œuvre de la charte et l'animation et le suivi de son programme d'actions. Outre les propositions de ses membres, la commission enrichit donc ses débats des suggestions du Comité local du Voironnais mis en place par l'ADAYG.

Premier défi : développer une agriculture et une filière bois viables en jouant la carte de la qualité des produits

Par ce défi le Pays Voironnais encourage l'agriculture locale à s'adapter aux évolutions du territoire et à un contexte agricole européen difficile. Par ce que la viabilité économique de l'agriculture est la condition première de sa pérennisation, ce premier défi est mis en œuvre par une grande partie des actions mises en place par le Pays Voironnais.

Pour relever ce défi, le Pays Voironnais doit réunir les conditions de la constitution d'un tissu d'exploitations solides et pérennes.

La première d'entre elle est de favoriser les projets des exploitants, comme elle le fait, dans le cadre du FIDA. Ce sont 36 projets de développement agricole, qui ont été soutenus. En 2005, 5 projets, tous en rapport avec la diversification (atelier de transformation, local de vente,...), ont été aidés pour un budget approchant 20 000 euros.

De même, le Pays voironnais intervient dans ce sens par différentes actions de son contrat d'agglomération : « structuration de la filière agrotourisme » ou « favoriser les projets collectifs de vente de produits locaux ». C'est dans ce cadre, que le point de vente collectif « la Halte fermière » a pu ouvrir ses portes en mai 2005. Un groupe, de 11 agriculteurs locaux, a pu être sensibilisé, formé, suivi (recherche de local, choix du logo), et accompagné financièrement (aide à l'investissement à hauteur de 42 000 euros).

La seconde condition est d'assurer le renouvellement des exploitations. Ainsi différents outils sont mis en place par le Pays Voironnais en faveur de l'installation agricole. Une action du contrat d'agglomération vise à la « mise en place d'un dispositif de soutien à l'installation agricole ». Dans ce cadre, le comité local d'installation du cœur du Voironnais, créé en 2005, réunit, élus, agriculteurs, et

propriétaires fonciers pour les informer (législations, aides existantes) et agir localement (mobilisation de foncier pour une installation).

De plus le 1er décembre 2005, le Pays Voironnais, l'ADASEA et l'ADAYG organisent, en mairie de Massieu, une demie journée de sensibilisation sur cette thématique intitulée « créer reprendre une activité en milieu rural sur le Voironnais ».

Enfin, dans le cadre du FIDA, le Pays Voironnais a soutenu, depuis 1996, 55 installations. Cette aide qui varie de 1525 à 3050 euros a permis en 2005 d'accompagner 7 installations dont 3 en agriculture biologique.

L'autre réponse qu'apporte le Pays Voironnais est de jouer la carte de la qualité et de la valorisation des produits.

C'est dans cette optique qu'il soutient la marque Terres d'Ici depuis sa création en 2002. Terres d'Ici garantit l'origine Y grenoblois des produits, l'engagement pour le respect de l'environnement, la qualité de l'accueil et de l'information et la transparence de la démarche (contrôle externe régulier). Ce sont ainsi plus de 20 exploitations du territoire (près d'un tiers du réseau) qui bénéficient d'actions de promotion collective, d'une identification des fermes et d'un soutien technique. En 2005, 2 modules de 2 jours ont permis respectivement aux maraîchers et aux arboriculteurs locaux d'être sensibilisés aux techniques alternatives utilisées en agriculture biologique (désherbage, taille, éclaircissage,...).

De même le Pays Voironnais participe depuis l'origine à l'organisation de la Semaine du Goût dans l'Y grenoblois, dont l'évènement voironnais et plus emblématique est le marché de Charnècles.

Le Pays Voironnais soutient également la diversification de l'agriculture locale en accompagnant l'émergence de nouvelles filières. C'est le cas de avec la réflexion initié sur les biocarburants (journée de sensibilisation le 24 novembre à Tullins) qui devrait déboucher sur des projets (presse à huile végétale) dès 2006.

Enfin, si le développement d'une sylviculture adaptée et de la filière bois est aussi une des réponses portée par le Pays Voironnais, sa mise en œuvre n'est pas encore effective. Cependant, la réécriture du volet forestier de la charte, va permettre d'aller plus loin dans ce domaine.

Deuxième défi : protéger et mettre en valeur un espace agricole et forestier et naturel de qualité

La terre est l'outil de travail des agriculteurs, même s'ils n'en sont pas les seuls utilisateurs. Aussi, si l'espace agricole doit être garanti à long terme, et son aménagement compatible avec l'activité économique agricole, l'agriculture doit adapter ses pratiques pour une gestion durable du territoire.

L'engagement inscrit dans la charte sur la mise en œuvre d'une planification urbaine respectueuse de l'agriculture et de la forêt se traduit en premier lieu à l'échelle intercommunale. Dans le cadre de l'élaboration de son schéma de secteur le Pays Voironnais a particulièrement veillé à ce point par l'intermédiaire de l'étude agricole commandée à l'ADAYG. Celle a débouché sur des préconisations concrètes comme la proposition de nouvelles limites stratégiques, ou le devenir des sièges d'exploitation intégrés dans les zones urbaines.

Le Pays Voironnais répond également à cet engagement par différentes études d'impact (Centr'alp 3, zone des Blanchisseries), et en soutenant financièrement des études communales : la réalisation du diagnostic agricole et forestier dans le cadre de l'élaboration des PLU de Pommiers La Placette et l'étude sur le devenir de la filière lait sur la commune de Le Pin. Enfin il a demandé à l'ADAYG de réaliser un

suivi régulier des plans locaux d'urbanismes (PLU) des communes du Pays Voironnais. Ce sont 4 communes qui ont été concernées en 2005.

De plus, dans le cadre du contrat d'agglomération, le Pays Voironnais soutient la délocalisation des sièges d'exploitation enclavés dans le tissu urbain. La phase de repérage des projets prioritaires, menée en 2005, va déboucher en 2006 sur la délocalisation d'une exploitation sur une zone agricole éloignée de toute habitation (aide à l'investissement plafonnée à 82 000 euros).

Enfin, le Pays Voironnais s'est doté d'un Plan d'Actions Foncières qui lui permet, grâce à une convention avec la SAFER (Société d'aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), d'acquérir du foncier notamment pour compenser les emprises mais aussi pour conforter des installations agricoles.

Le Pays Voironnais œuvre également à promouvoir une gestion concertée de l'aménagement des espaces agricoles, forestiers et naturels prenant en compte ses différentes fonctions.

C'est dans cet esprit qu'un Schéma Général des Espaces agricoles, forestiers, et naturels du Pays Voironnais est en cours d'élaboration. Piloté par 3 commissions du Pays Voironnais (.aménagement, environnement, agriculture et forêt), il a pour objectif de hiérarchiser les priorités et de coordonner l'action du Pays Voironnais en faveur de ces espaces. La première phase de diagnostic qui a permis de recueillir et confronter les différents acteurs (élus locaux, professionnels, utilisateurs) et des données objectives. La seconde aboutira à un « scénario idéal » partagé par ses acteurs et à la mise en place d'un programme d'actions pour le premier trimestre 2006.

A une plus petite échelle, les projets de territoires menés dans le cadre du PLGE s'inscrivent également dans le cadre de la gestion concertée. Ils ont permis au niveau de trois micro territoires du Pays Voironnais (cœur du voironnais, Saint Etienne de Crossey- Saint Aupre, Billeu) de mettre en place avec l'ensemble des acteurs un programme d'actions de gestion des espaces agricoles forestiers et naturels.

Ces projets de territoire préfigurent sans doute ce que seront les périmètres d'intervention en faveur des espaces agricoles et naturels périurbains prévus par la nouvelle loi rurale.

Troisième défi : concilier le développement agricole et forestier, la protection du milieu naturel et la qualité du paysage

Le Pays Voironnais s'est engagé à favoriser une agriculture protectrice du milieu naturel. C'est bien sûr l'objectif majeur du PLGE et notamment de l'action « gestion d'un corridor écologique menée sur le marais des Portières. Suite à un diagnostic et dans le cadre de la gestion concertée, l'élaboration d'un plan de gestion a débouché notamment sur des actions de réhabilitation progressive et d'entretien.

De même, dans le cadre du Contrat d'agglomération le Pays Voironnais va accompagner les exploitants qui vont vers une meilleure insertion environnementale de leur exploitation (diagnostic, aide à l'investissement).

La lutte contre la déprise agricole est également un des objectifs sous tendus par ce défi. Le Pays Voironnais y répond par l'action "débroussaillage et aménagement des zones agricoles ouvertes à préserver" de son PLGE. EN 2005 une action de débroussaillage a ainsi été menée sur Velanne.

De plus, pour répondre au besoin d'entretien des milieux sensibles, le Pays Voironnais mène notamment une action afin de réduire l'impact de l'activité agricole sur les périmètres de captage. Suite à un diagnostic exhaustif (40 périmètres étudiés, 970 agriculteurs enquêtés) plusieurs actions de sensibilisations (information, diagnostics, plaquettes,...) sont en cours.

Enfin, LE Pays Voironnais mène plusieurs actions qui favorisent une agriculture à la qualité paysagère du territoire. C'est le cas de l'opération test de collecte des plastiques agricoles qui a permis, en 2004, de récolter 27 tonnes de déchets. Elle a, de plus, amené le Pays Voironnais à réaliser, dans le cadre du contrat d'agglomération, une étude de faisabilité d'une filière « déchets agricole » intercommunal.

De même, les projets d'insertion paysagère du bâti et des abords des exploitations et d'insertion environnementale, financés dans le cadre du contrat d'agglomération (diagnostic, aide à l'investissement), participent à cette évolution de l'agriculture et de son image.

Quatrième défi : Favoriser les rencontres entre les agriculteurs, les acteurs de la filière bois et les autres habitants du Pays Voironnais.

Les activités agricoles et forestières participent concrètement à la qualité de vie des habitants du Voironnais. Cependant ceux-ci connaissent mal ces fonctions et les contraintes en découlant, d'où des incompréhensions voir des conflits. Aussi, il est important de favoriser des échanges entre les agriculteurs, les élus, et les habitants du Voironnais.

C'est avec cet objectif que le Pays Voironnais soutient, dans le cadre son FIDA, un certain nombre de manifestations comme le comice agricole de Voiron en 2004, ou la finale départementale du concours de labour qui a eut lieu en 2005 à Rives.

La sensibilisation des Voironnais est un moyen de réduire les incivilités dues à la forte fréquentation de certains espaces agricoles Voironnais. C'est dans cet esprit qu'une action du PLGE pour objectif l'implantation d'une signalétique de prévention et d'information sur les zones agricoles les plus sensibles (cœur du Voironnais).

Enfin en 2005, suite à la demande de ses agriculteurs, le Pays Voironnais a invité ses élus et techniciens à une demi-journée de sensibilisation : visite de deux exploitations, lecture paysagère, présentation de l'agriculture locale,... Au total ce sont près d'une vingtaine de personnes qui ont pu découvrir ou approfondir leur connaissance de l'agriculture locale.

DISCOURS

Prononcé par Gérard Simonet,
Président

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous accueillir pour effectuer avec nos partenaires le bilan des actions menées dans le cadre de notre Charte agricole et forestière mais aussi pour concrétiser l'élargissement de ce partenariat à l'ensemble des acteurs de la filière « bois et forêt ».

Cette manifestation est importante car elle marque une nouvelle fois l'engagement du Pays Voironnais à soutenir l'agriculture et la forêt de notre région. Cet engagement conforté aujourd'hui ne date pas d'hier mais depuis de nombreuses années.

Il y a plus de 30 ans, lors de la création du SMAV en 1974, une Commission Agricole fut immédiatement mise en place. En 1984, nous avons eu la volonté de créer l'ADAYG pour nous donner les moyens techniques et financiers de répondre à des objectifs et à nos valeurs :

- faire reconnaître que l'agriculture et la forêt périurbaine constitue un quadruple enjeu essentiel pour notre région : un enjeu économique, un enjeu pour notre aménagement, un enjeu pour notre environnement et un enjeu social et culturel.

Cet engagement s'est ensuite traduit par la première signature de notre Charte agricole en 1994, signature renouvelée en 2001 avec la Chambre d'agriculture, la FDSEA, le CDJA et l'Adayg. Cette charte marque bien notre volonté d'agir pour l'agriculture et la forêt mais elle affirme que cette volonté doit être consensuelle, avec l'ensemble de nos partenaires locaux.

Cet engagement s'est aussi inscrit dans notre projet de territoire, dans notre modèle de développement, fondement de notre schéma de secteur en cours d'élaboration. Notre projet réaffirme en effet trois valeurs, trois enjeux :

- l'autonomie avec le développement de l'économie et de l'emploi en général et celui de l'agriculture et de la forêt en particulier ;
- l'équilibre avec l'amélioration de notre qualité de vie, notamment par le maintien des équilibres naturels, par un aménagement équilibré du territoire et par la protection et la mise en valeur de nos paysages ;
- l'efficacité enfin qui ne peut reposer que sur l'égalité des chances et la solidarité territoriale. Il s'agit de maintenir le lien social entre tous les acteurs du territoire, et particulièrement entre les agriculteurs, les forestiers et tous les habitants.

Mais ces engagements ne seraient que des vœux pieux si les moyens n'étaient pas au rendez-vous. Au fil du temps, nous avons donc mis en place de nombreux outils multiples et complémentaires.

Je n'évoquerai ici que quelques exemples parmi les plus importants :

- le FIDA : le fonds intercommunal pour les actions agricoles et forestières de communauté qui mobilise nos propres moyens financiers ;
- le PLGE (projet local de gestion des espaces agricoles) qui a par exemple permis une expérience de gestion concertée entre tous les acteurs locaux ;
- le programme d'actions foncières qui définit les priorités et mobilise les moyens financiers nécessaires : installer les jeunes agriculteurs, conforter les exploitations, assurer la compensation lors d'emprises, organiser les limites stratégiques entre les zones urbaines et les zones agricoles, forestières et naturelles. Il s'agit non seulement des limites déjà inscrites au Schéma directeur mais aussi de celles que nous souhaitons inscrire « en plus » dans notre schéma de secteur ;
- le contrat d'agglomération signé avec la Région Rhône-Alpes : une douzaine d'actions concernent directement l'agriculture et la forêt. Sans reprendre l'ensemble des actions dont un bilan vient d'être fait, quelques-unes nous m'apparaissent particulièrement importantes :
 - la mise en place d'un dispositif de soutien à l'installation avec la création d'un comité local d'installation permettant de rapprocher les jeunes et les cédants ;
 - le développement de la qualité et la valorisation des produits agricoles et de la filière bois. L'ouverture de la « Halte Fermière » en mai 2005 sur Voiron est pour moi un événement significatif et important ;
 - la délocalisation des exploitations insérées dans l'urbain. C'est un sujet difficile mais il nous faut trouver des solutions dans le cadre du Contrat d'agglomération ;
 - enfin, une nouvelle action en 2006 portera sur le confortement de la gestion des forêts, traduisant ainsi notre volonté de nous engager sur ce secteur.

Mais, nous voulons aussi aller plus loin avec l'élaboration d'un schéma général de gestion des espaces agricoles, forestiers et naturels engagé depuis 2004.

Avec ce schéma, nous voulons passer d'une politique de protection à la définition d'un véritable projet pour ces espaces.

Nous voulons que ce projet soit cohérent avec notre projet de territoire et nos autres politiques (l'économie, le tourisme, les paysages...).

Enfin, nous voulons aussi que ce projet repose :

- sur une démarche concertée avec la multitude d'acteurs ;
- sur un plan d'actions partagé en fonction des multiples usages de ces espaces.

Ainsi, la signature entre le Pays Voiironnais et les nouveaux partenaires de la filière « bois et forêt » s'inscrit bien dans cette démarche de concertation. Le Pays Voiironnais s'engage à répondre aux défis inscrits dans la Charte agricole et forestière, car la forêt répond bien à de multiples usages et enjeux : la fonction de production et de valorisation du bois, qui rappelons-le est aussi une énergie renouvelable, la fonction d'accueil et de loisirs, celle de prévention contre les risques naturels, celle de la qualité paysagère de notre région...

Le Pays Voiironnais compte effectivement jouer tout son rôle et prendre toute sa place en ce domaine, mais il ne pourra évidemment le faire qu'en partenariat avec tous les acteurs locaux concernés.

C'est tout le sens de notre signature aujourd'hui. Et, à cette occasion, je tenais à vous remercier du travail fait en commun depuis 2003 pour approfondir les priorités du volet forestier de notre charte. Il est le garant d'un engagement pour que ces priorités se traduisent désormais par de nombreuses actions concrètes.



DISCOURS

Intervention de Louis Monin-Picard Vice-Président chargé de l'Agriculture & de la forêt

Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des participants présents ce soir.

Leur présence témoigne de l'importance qu'ils attachent à la politique menée par le Pays Voironnais pour l'agriculture et la forêt. Je remercie tout particulièrement notre Président qui a toujours soutenu les actions que nous souhaitons mener.

Je voudrais également saluer la présence de nos partenaires. Tout d'abord, nos partenaires « de longue date » qui sont associés depuis de nombreuses années à la définition et à la mise en œuvre de notre politique et de nos actions :

- Monsieur Gérard Seigle-Vatte, Président de la Chambre d'agriculture
- Monsieur René Jacquin, Président de la FDSEA
- Monsieur Thierry Blanchet, Membre du CDJA
- Et enfin Monsieur André Vidal, Co-Président de l'Adayg

Ensuite, je saluerai bien entendu nos nouveaux partenaires, ceux du monde forestier avec lesquels nous avons engagé un partenariat plus récent mais tout aussi fructueux :

- Monsieur Henri Moulin, Office National des Forêts
- Monsieur Jean Bernard, Union des Groupements pour le Développement Forestier en Isère
- Monsieur Charles Milliat, Syndicat des Forestiers Privés de l'Isère
- Monsieur Paul Pötin, Association des Producteurs et Utilisateurs de Bois

Quelques mots sur le déroulement de cette soirée.

Dans une première étape, nous ferons avec nos partenaires « historiques » un bilan de la Charte agricole et forestière. Vous savez que ce bilan régulier est un engagement que nous avons signé en 2001. Je voudrais ici rappeler que l'allocation de ressources pour l'agriculture et la forêt a été portée en 2005 à 274 100 euros contre 210 100 euros en 2004. C'est donc un effort significatif fait par les élus du Pays Voironnais, ceci d'autant plus que l'agriculture et la forêt sont aussi concernés par d'autres budgets : le foncier, l'économie avec les marchés de détails et l'agrotourisme.

Dans une deuxième étape, nous concrétiserons le travail et la concertation entrepris depuis de nombreux mois avec les acteurs de la filière bois et forêt. La signature de la Charte agricole et forestière avec ces nouveaux partenaires marquera notre engagement commun pour préciser notre politique et notre programme d'actions dans ce secteur.

Enfin, je tiens tout de suite à vous préciser que vous allez devoir rester jusqu'à la fin de cette séance puisque nous terminerons par un buffet de produits locaux, produits de la marque « Terres d'Ici ».

